

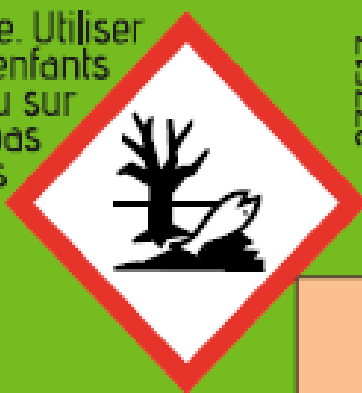
La poudre spéciale rampants terre de diatomée et pyrèthre ECOGENE élimine les fourmis, blattes, cafards, puces, tiques, cloportes, poissons d'argent... La combinaison des deux actifs réduit le risque de résistance croisée et améliore ses performances. La technologie de micro-granulés diminue l'exposition à des poussières toxiques, apporte une meilleure appétence, un effet immédiat et longue durée avec jusqu'à 12 semaines de protection (8 semaines pour les fourmis).

**MODE D'EMPLOI :** ■ Retirer la capsule sous le bouchon. ■ Verser la dose de produit nécessaire dans la dosette au-dessus du bouchon : 40 g/m<sup>2</sup> pour fourmis, 80 g/m<sup>2</sup> pour autres rampants. ■ Appliquer sur le passage des insectes, dans les coins, les fissures, le long des plinthes, les endroits chauds ou humides. ■ En cas de ré-infestation, renouveler l'application. ■ Si les surfaces traitées sont nettoyées ou exposées aux intempéries, renouveler l'application jusqu'à la fin de l'infestation. ■ Pour stopper l'effet biocide, nettoyer les surfaces avec un détergent classique et de l'eau chaude. ■ Ne pas dépasser 6 traitements par an.

**PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :** Ne pas réutiliser l'emballage vide. Utiliser et stocker uniquement dans des endroits inaccessibles pour les enfants et les animaux. Ne pas appliquer directement sur les plantes ou sur les animaux. Ne pas contaminer l'eau avec le produit. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisines et les surfaces alimentaires. Ne pas se débarrasser du produit ou de son récipient dans les canalisations (évier, toilettes, etc.), les caniveaux, les cours d'eau et les égouts. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Stocker dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé et sec.

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ :** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Éliminer le contenu / récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**COMPOSITION :** Extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et mûres avec un dioxyde de carbone supercritique (CAS : 89997-63-7) : 0.25g/kg, Dioxyde de silicium (CAS 61790-53-2) : 6.25g/kg. Contient un agent amérisant (denatonium benzoate) Produit biocide (insecticide TP18). GR (Granules). UFI : 94QS-RSV9-H008-34PM



277517

**ATTENTION**

**500 g**

N° lot et date d'expiration : voir emballage

La marque ECOGENE est une marque qui existe depuis 1990 et propose des produits pour l'habitat, le terme ECO signifiant maison en grec ancien.

Fabriqué par : Kwizda

Distribué par : AB7 INDUSTRIES,  
Chemin des Monges, 31450 DEYME  
Tél. 05 62 71 78 88 - [www.ab7industries.fr](http://www.ab7industries.fr)  
[info@ab7-industries.fr](mailto:info@ab7-industries.fr)



3 420900 127596

Réf. 277574

